

Le 07 octobre 2020

Protocole Sanitaire- 2020-2021

Face à la crise sanitaire provoquée par la pandémie Covid-19, la direction de l'établissement et le département de santé ont étudié « en opportunité et en faisabilité » la réouverture de l'établissement. Ils se sont engagés à émettre un protocole sanitaire pour assurer une rentrée scolaire dans la sérénité et la sécurité de tous.

A- Application des gestes barrière

- 1. Hygiène des mains.** Laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes. A défaut, l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique peut être envisagée.
- 2. Port du masque chirurgical.** Le port d'un masque est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées. Les élèves des cycles 1, 2 et 3 (de la PS jusqu'aux classes de CM2) porteront le masque durant les activités communes, les récréations, le passage aux toilettes, la rentrée et la sortie des classes.
- 3. Maintien de la distanciation physique dans tous les contextes et tous les espaces :** Respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne pour éviter les contacts directs et la contamination respiratoire. D'où les mesures prises ;
 - Espacement des bureaux pour que les élèves soient toujours distants d'un mètre les uns des autres.
 - Division des classes du CE2 à la Terminale en 2 groupes n'excédant pas 18 élèves par salle.
 - Dédoublage des classes de la PS jusqu'en CE1 en 2 groupes n'excédant pas 18 élèves par salle.
- 4. Aération des classes et autres locaux.** L'aération des locaux est fréquemment réalisée et dure au moins 15 minutes dans les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée.
- 5. Interdiction de se toucher le visage** (yeux, nez, bouche).
- 6. Toux et éternuement dans un mouchoir** à jeter directement dans la poubelle.

B- Adhésion de la communauté éducative

- Formation, information et communication à destination des cibles concernées. Il est nécessaire de sensibiliser et d'impliquer les élèves, les parents et les membres du personnel à la responsabilité de chacun dans la limitation de la propagation du virus ;
- Elaboration d'une signalétique au sol pour matérialiser les parcours et les sens de circulation.
- Affichages des documents rappelant graphiquement les consignes de l'établissement, les gestes-barrières, le bon usage du masque, l'hygiène des mains.
- Information adressée aux parents de chaque classe par téléconférence des gestes barrières et du protocole sanitaire.
- Echange avec les élèves autour du protocole dans des termes adaptés à leur niveau.
- Responsabilisation des délégués des élèves et des CVL.

C- Précautions générales à prendre à l'intérieur de l'établissement

- Vérification des masques, désinfection des mains, prise de température à chaque entrée au sein de l'établissement (si la température est supérieure ou égale à 37.5 frontale, aucun accès n'est donné à l'établissement).
- Stabilité des classes et des groupes et limitation du brassage des élèves.
- Vigilance dans l'application des gestes barrières par tout le corps enseignant.
- Désinfection régulière, nettoyage soigneux et quotidien des locaux, y compris le mobilier, les poignées de porte, les rampes.
- Désinfection des jouets en plastique et des objets manipulés par les élèves après chaque utilisation.
- Création de parcours qui évitent au maximum le croisement entre les groupes d'élèves.
- Vérification de tous les points d'eau, des distributeurs de savon liquide et des sèche-mains.
- Installation des panneaux encourageant les bonnes pratiques et l'application des gestes barrières.
- Collection, stockage et élimination des déchets plusieurs fois par jour et en toute sécurité.
- Fermeture de la cantine les deux premières semaines.

D- Précautions spécifiques à prendre durant l'horaire scolaire

En classe

- Allègement du temps scolaire présentiel à quatre heures journalières pour les élèves de la maternelle et cinq heures pour le reste des élèves.
- Réduction des croisements entre les élèves.
- Interdiction du partage d'affaires personnelles (masque, gourde, fournitures,...).
- Distanciation en classe : un seul élève par pupitre. Chaque élève occupera une place fixe et interchangeable en classe.
- Obligation d'avoir une trousse personnelle contenant un à deux masques de rechange dans un sac fermé type « ziploc », une solution hydro- alcoolique, une boîte à lingettes et une boîte de mouchoirs et un sac pour les déchets.
- Suspension des activités collectives.
- Sensibilisation des élèves à adopter des mesures préventives : nettoyage de leur chaise et table deux fois durant l'horaire scolaire.

Durant les récréations

- Réservation d'une seule pause journalière, à prendre dans la salle de classe, ou en cours de récréation.
- Récréation organisée par groupes de classes, en tenant compte des recommandations relatives à la distanciation et aux gestes barrières.
- Récréation échelonnée par niveau.
- Accès restreint aux cours de récréation selon des zones spécifiques par classe/par groupe.
- Collation prise à l'intérieur des salles de classe notamment les classes de la maternelle.
- Port du masque obligatoire durant la récréation.

Les intercourrs et la circulation hors temps de classe dans les bâtiments :

- Déplacements des élèves limités au strict nécessaire, organisés et encadrés.
- Respect des gestes barrières (port du masque et distanciation) durant les déplacements.

Passage aux toilettes :

- Présence d'une assistante chargée de l'hygiène devant les toilettes.
- Accès limité à trois élèves dans les toilettes.
- Supervision de la propreté des toilettes : Nettoyage et désinfection plusieurs fois par jour, après chaque utilisation, surtout avant et après la récréation.
- Disponibilité de savon liquide et de sèche-mains dans toutes les toilettes.

E- Rôle des parents

- Sensibilisation et implication des parents pour garantir l'application permanente des règles et des protocoles.
- Prise de conscience de leur rôle actif dans le respect des gestes barrière (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, ...).
- Surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant (fièvre plus que 37.5 frontale ou buccale, toux, maux de tête, mal de gorge, diarrhée, vomissement, difficultés respiratoires.) avant qu'il ne parte à l'école.
- Interdiction d'administrer des antipyrétiques aux enfants le matin, avant leur départ au collège.
- Lavage journalier du costume et nettoyage du matériel utilisé au collège.
- Communication directe avec l'infirmière du collège Mme Maya Mazloun pour obtenir des renseignements concernant la santé de leur enfant.
- Communication avec l'établissement par téléphone, Zoom ou Teams pour toute question pédagogique.
- Déclaration indispensable des cas de COVID-19 positifs dans la famille ou l'entourage pour prendre les mesures préventives nécessaires.

F- Circulation, Arrivée et départ

- Interdiction aux parents de pénétrer dans les bâtiments de l'établissement sauf pour le service de l'économat (bâtiment indépendant) ;
- Pas de rassemblements des parents au temps d'accueil et de sortie ;
- Respect des points d'accueil et de sortie des élèves

Accueil des élèves :

- Accès interdit des parents piétons au collège du CP jusqu'en Terminales pour l'accueil matinal : Les élèves descendent des voitures devant les portails et rentrent seuls. Des surveillants les reçoivent pour les orienter vers leur classe. Les parents désireux d'accompagner leurs enfants devant leurs bâtiments respectifs ne peuvent le faire qu'en voiture.
- Accompagnement des élèves des classes maternelles par leurs parents devant les bâtiments des cycles.

Sortie de l'établissement, deux façons adoptées :

- Entrer en voiture récupérer les enfants selon leur classe.

G- Moyens de transport:

- Port de masque obligatoire par le chauffeur, la surveillante de l'autocar et les élèves.
- Prise de la température de l'élève avant son installation dans l'autocar; si sa température est supérieure à 37.5, son retour à la maison s'impose.
- Application d'une solution hydro-alcoolique
- Nettoyage et désinfection réguliers des autocars.
- Circulation des bus à une capacité d'élèves de 50% tout en respectant la distanciation sociale.

H- Service de santé scolaire:

- Application des gestes barrières au sein de l'établissement.
- Collaboration étroite avec le médecin scolaire.
- Application des protocoles mis à jour par l'OMS et le ministère de la santé concernant le COVID-19.
- Formation du personnel et des élèves aux gestes barrières.
- Surveillance de la désinfection des locaux.
- Collaboration avec le ministère de la santé pour tout cas de coronavirus confirmé.
- Information des parents en cas de COVID-19 au sein de l'établissement et application des procédures de confinement du ministère de la santé.
- Isolement de tout élève ou adulte malade, vulnérable ou présentant des symptômes suspects.
- Aménagement d'une salle d'isolement pour les enfants symptomatiques (différente de la salle où se pratiquent les soins ordinaires).
- Application rigide de la procédure suivie par l'établissement concernant les élèves malades :
 - Retour à la maison pour tout élève ayant une fièvre >37.5.
 - Communication de la cause de l'absence le jour même à l'infirmière du collège.
 - Présentation d'un rapport médical, au troisième jour d'absence et/ou suite aux recommandations du membre du service médical.

Chers parents, mettez-vous en rapport avec l'établissement scolaire (via le site de l'établissement) afin de vous tenir informé(e) de la situation et de savoir comment vous pouvez participer aux efforts mis en œuvre pour protéger la communauté scolaire.

La Direction